

LOCATION DE SALLES

ANNE DE BRETAGNE

Gratuité

- Pour les associations andréanaïses
- Pour les organismes partenaires

Les organismes partenaires de la Commune sont : Saint-Nazaire Agglomération/La CARENE, Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, le Parc Naturel Régional de Brière ainsi que l'ensemble des organismes et syndicats extérieurs dans lesquels siègent les élus municipaux, l'Inspection de l'Education Nationale, les associations et organismes dont les missions sont en lien avec le CCAS de la Commune (Mission Locale, Clic PilotÂge etc..).

Tarifs pour les associations hors commune

	Réservation avec des entrées gratuites			Réservation avec des entrées payantes		
	SALLE 1	SALLES 2 & 3	SALLE 4	SALLE 1	SALLES 2 & 3	SALLE 4*
	TARIFS 2026	TARIFS 2026	TARIFS 2026	TARIFS 2026	TARIFS 2026	TARIFS 2026
Associations à but non lucratif	Interdit	330,12 €	323,88 €	Interdit	495,65 €	495,65 €
Associations à but humanitaire ou social		Gratuit	Gratuit		330,12 €	330,12 €
		* Pour la salle 4 exclusivement, il faut ajouter le forfait correspondant à la surveillance relative à la législation SSIAP. Ce forfait est égal à :				111,64 €

Modalités

- * Sont de la Commune ceux qui y habitent, y ont leur siège social ou y payent des impôts locaux.
- * La location ou l'utilisation de la salle n° 4 pour les associations extérieures ne peut se faire que dans le cadre d'un spectacle ouvert à la population andréanaïse.